

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la  
communication

Arrêté du **04 AVR. 2017**

## **portant nomination de correcteurs pour les première et deuxième épreuves écrites d'admissibilité des concours externe et interne pour le recrutement dans le corps des chargé(e)s d'études documentaires, organisés au titre de l'année 2016**

### **La ministre de la culture et de la communication,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 98-188 du 19 mars 1998 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux corps de chargés d'études documentaires ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 1999 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement pour l'accès au corps des chargés d'études documentaires des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2016 autorisant, au titre de l'année 2016, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement dans le corps des chargé(e)s d'études documentaires,

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Est désignée en qualité de correcteur pour les première et deuxième épreuves écrites d'admissibilité du concours externe pour le recrutement dans le corps des chargé(e)s d'études documentaires, organisé au titre de l'année 2016 :

- Madame Aurélie FOURNIER-MERLE, chargée d'études documentaires, conservation régionale des monuments historiques de Bordeaux, direction régionale des affaires culturelles Nouvelle Aquitaine.

## Article 2

Est désigné en qualité de correcteur pour les première et deuxième épreuves écrites d'admissibilité du concours interne pour le recrutement dans le corps des chargé(e)s d'études documentaires, organisé au titre de l'année 2016 :

- Monsieur Laurent CREUZET, chargé d'études documentaires principal de 2<sup>ème</sup> classe, chef de la régie des œuvres, département des objets d'art, musée du Louvre.

---

## Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 04 AVR. 2017

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

